FERMES COLLECTIVES/PARTAGÉES
ETRE AGRICULTEUR.RICE AUTREMENT

Cinq rencontres à l'initiative du Collège des Producteurs, dans le cadre du Réseau wallon PAC et avec l'appui de SAW-B, pour découvrir le fonctionnement de ces fermes portées collectivement, explorer leurs atouts pour l'avenir de l'agriculture et leurs défis.

Les fermes collectives/partagées sont une forme d'économie sociale agricole encore **émergente**. Bien que **prometteuses pour favoriser un renouvellement des générations en agriculture**, ces fermes sont confrontées à **différentes difficultés** et à un manque de reconnaissance du monde agricole.

Ces rencontres sont une opportunité unique de visiter cinq fermes **robustes et inspirantes** (une dans chaque province wallonne) pour mieux appréhender le potentiel de ces fermes, les facteurs de réussite **intrinsèques** aux projets et aux collectifs, mais aussi les leviers actionnables **par les producteurs, productrices, et les acteurs encadrant** afin de supporter ces projets et leur permettre de délivrer leur plein **potentiel socio-économique et écologique**.



Episode 2/5 – Sortez du mode survie

Les fermes collectives/partagées sont-elles viables économiquement ?

Jeudi 16 octobre 2025 - Le Champ Paysan (Ohey)

Lors de la première rencontre, les témoignages ont souligné **tout le sens** des fermes collectives et partagées **sur le plan humain**. Mais quelles sont **les chances de réussite économique** de ces formes d'agriculture innovantes ? Quelles perspectives offrent-elles aux nouvelles générations, issues ou pas du milieu agricole ? Dans quelles filières agricoles ? Avec quelles aides ?

Ces questions, nous les avons abordées avec **différents intervenants**, qui ont partagé avec beaucoup de franchise leur réalité **– nous les en remercions encore -** des fermes collectives (une production est portée collectivement) et partagées (chaque agriculteur et agricultrice a sa propre activité agricole). Ce faisant, ils ont **bousculé quelques idées reçues** !

LES INTERVENANTS DU JOUR

Nous avons été accueillis par **Clément Tournis, Renaud Devries et Benjamin Sanders,** porteurs du **Champ Paysan**, une ferme collective en maraîchage biologique située à Ohey, en province de Namur. Ils nous ont raconté leur parcours individuel, expliqué le montage du Champ Paysan, ouvert leurs livres de comptes et fait visiter la ferme.

Olivier Lefebvre, économiste et ancien financier, est l'un des cofondateurs de **Perma-Projects**, une structure qui accompagne les porteurs de projet et qui a facilité la création de deux micro-fermes collectives de maraîchage bio, dont l'une d'entre elles est située au sein d'une ferme partagée. Il a partagé son analyse sur la viabilité économique de tels projets.

En élevage, les projets de ferme collective hors cadre familial sont trop récents que pour permettre une analyse économique. Pour éclairer les enjeux de cette filière, nous avons fait appel à **Marc-André Henin**, qui a repris et transformé l'exploitation familiale avec son frère et sa sœur (**Ferme d'Esclaye**). La ferme de 110 hectares combine un élevage laitier et viandeux avec de la production de céréales, le tout en agriculture biologique. Nous avons également eu les apports de **Thomas Vercruysse**, agronome qui donne des formations financières dans les trois syndicats agricoles FUGEA, FJA et FWA, et accompagne les producteurs dans leur comptabilité (**Le blé et l'oseille**).

Enfin, c'est avec **Floriane Heyden** que nous avons exploré les enjeux de viabilité économique propres aux fermes partagées, grâce à son expérience dans la cofondation et la coordination aux **Jardins d'Arthey** d'abord, puis à la **Ferme des Arondes**.

Zoom sur Le Champ Paysan



Le Champ Paysan, c'est une ferme collective de 4 hectares, dont **1,5 ha sont cultivés en maraîchage diversifié** (vente en circuit court exclusivement) dans un projet de ferme collective. Clément, Renaud et Benjamin y mutualisent tout : revenu, temps de travail, production, admin, etc. Ils accueillent depuis peu une floricultrice qui se lance en couveuse. Ils réfléchissent ainsi à devenir aussi une ferme partagée.

Le cœur du projet

Le trio insiste sur **leur objectif commun :** produire de l'alimentation saine en prenant soin de l'environnement, via « de l'agriculture biologique à tendance agroécologique qui ramène de la biodiversité sur le champ ». L'objectif il est aussi de faire revivre ce lieu agricole (à termes les 4 hectares et le bâti) selon les valeurs sociales, environnementales et humaines reprises dans leur charte. **Leur projet passe avant leur individualité.** S'ils se disputent, c'est le projet avant tout qu'il faut sauver.

La structuration juridique

« Il y a cette vision très belle de départ de partager l'outil de travail et de nous laisser cette possibilité de nous investir et d'imaginer le futur. » (Renaud)

C'est **une coopérative à finalité sociale, dont les trois membres sont co-gérants à parts égales**.

Clément, héritier de la ferme familiale, a mis les terres et les bâtiments à disposition via une **emphytéose** - un bail de très longue durée qui confère au preneur (ici la coopérative) des droits quasi-similaires à ceux d'un propriétaire, si ce n'est qu'il ne peut rien faire qui diminuerait la valeur du bien - pour sécuriser l'accès à long terme de ses deux associés Renaud et Benjamin.

Les statuts prévoient une clause de **sortie avec un préavis** d'un an pour ne pas mettre l'activité en péril.

La chronologie du projet et son évolution économique

- **En 2019**, Clément crée Le Champ Paysan avec un premier associé, Patrick. Ensemble ils développent les premiers canaux de vente (marché à la ferme, casiers automatiques, B2B).
- **Fin 2021**, Patrick quitte le projet. Clément, convaincu de ne pas vouloir continuer seul, cherche un nouveau partenaire.
- **Le trio se forme en 2022**. Renaud, après une expérience en solo puis en ferme partagée à la Ferme de Froidefontaine, rejoint Clément. Ils réalisent rapidement que l'activité nécessite au moins deux personnes, voire trois. Benjamin, qui connaissait Clément via une formation au Crabe, rejoint le projet d'abord à mi-temps, gardant un autre emploi pour la sécurité financière.

- Fin 2022, **l'expert-comptable valide** la capacité de la structure à rémunérer trois salaires à temps plein, à hauteur de 2 000 € net mensuel (représentant un coût annuel de 36 000 € par personne pour la coopérative). Benjamin passe à temps plein à partir de 2023.

En 2024, les chiffres sont les suivants :

> *Avec ces 1.5 ha cultivés en maraîchage diversifié, la ferme emploie les 3 associés et 1,5 ETP salarié. Elle génère un chiffre d'affaires de 412 000 €, dont un tiers provient de l'achat-revente. Après paiement de toutes les charges et salaires, il reste 26 000 € avant impôts (environ 20 000 € net) réinvestis dans l'amélioration de l'outil, notamment le bâti agricole d'époque.*

Le projet n'a **pas reçu d'aide publique**, en dehors de l'aide Tremplin-indépendant qui permet aux chômeurs de lancer en Wallonie une activité indépendante pendant 12 mois tout en conservant leurs allocations.

La gouvernance et la dynamique collective



Les trois maraîchers ne se connaissaient que peu avant de travailler ensemble. « Par rapport à d'autres collectifs qui se sont séparés, notre force c'est qu'on a créé notre amitié par le travail et pas l'inverse », nous dit Clément.

Benjamin partage encore : « Si la dynamique collective n'est pas fluide, ça ne va pas durer longtemps. Et donc dès le début **on a trouvé important de se faire encadrer** par quelqu'un qu'on peut appeler un facilitateur en intelligence collective. (...) Un travail super intéressant qu'on a fait avec cette personne, c'est qu'on a listé toutes les tâches qu'on est censé faire. Et on s'est rendu compte que les tâches mais aussi la charge mentale n'étaient pas super bien réparties entre nous. »

Le trio poursuit cet accompagnement une fois par an en disant : « Il faut un lieu de parole et c'est ce qu'on a mis en place, un espace dans lequel on peut parler de manière bienveillante et respectueuse les uns envers les autres ».

Cette attention à l'humain se retrouve vis-à-vis de l'équipe. Les employés sont principalement d'anciens stagiaires, embauchés en CDI pour les sécuriser.

> *« L'humain, il doit être vraiment mis au centre des choses parce que c'est grâce à l'humain que l'activité va fonctionner. » (Benjamin)*

La viabilité économique des fermes collectives

Être plusieurs : une nécessité



Olivier de Perma-Projects, comme le trio du Champ Paysan et Marc-André de la ferme de l'Esclaye ont tous consciemment **rejeté le modèle solo, le jugeant intenable**. Pour eux, c'est en se mettant à plusieurs qu'on peut être viable, sortir la tête du guidon, innover, faire face aux multiples changements et avoir un métier qui fait sens. Chez Perma-Projects, on refuse d'ailleurs d'accompagner un maraîcher qui souhaite se lancer seul.

« On a appris énormément les uns des autres, c'est trois cerveaux du secteur qui refusionnent en un point. » (Clément)

Au Champ Paysan, on découvre au fil des échanges et de la visite cet **enrichissement mutuel** sur bien des sujets : maîtrise technique, aspects humains, enjeux du modèle capitaliste, sens de leur métier et de l'économie sociale. Renaud dit d'ailleurs : « Après 2021 je suis épuisé par le métier et je suis un peu au bord de la rupture. (...). L'association avec Ben et Clément m'a permis de reprendre goût et d'aimer à nouveau mon métier. »

Marc-André mentionne lui aussi l'importance des **compétences complémentaires**. A titre illustratif, son frère aime le travail routinier nécessaire au bon fonctionnement de la ferme au quotidien, tandis que lui préfère prendre le temps de développer des nouveaux contacts et savoirs, tous deux sources d'innovations.

« Pour moi c'est l'avenir de toutes les fermes. C'est fini le temps où on est tout seul sur sa ferme, il y a trop de compétences à avoir et c'est plus possible de faire face aux enjeux de la société en étant tout seul. » (Marc-André)

Sur toutes les fermes qui ont témoigné, le fait même d'être à plusieurs rend possible de nombreux autres aspects qui sont autant de **sources de viabilité économique** : la multiplication des voies de commercialisation impossible à tenir seul, un suivi quotidien notamment des plantes pour éviter les pertes et maladies, une force de travail davantage constante, la multiplication des idées pour faire face aux problèmes rencontrés, une diversification agroécologique, etc.

Olivier précise : « Je crois que c'est intéressant notamment dans la réflexion pour des **gens qui sont en conversion de ferme**. Si on veut aller vers l'agroécologie, ça veut dire aussi plus de diversification, aller plus loin vers des produits à valeur ajoutée. Si on fait ça avec le modèle traditionnel, non seulement les compétences nécessaires ne sont pas nécessairement là, mais la charge mentale explose. »

« Le collectif, je le recommande à tous. » (Benjamin)

Que veut dire être viable économiquement ?

Chez Perma-Projects, on définit la viabilité économique selon **deux dimensions**.

- Dimension **humaine** : Un temps de travail maîtrisé, ne dépassant pas 50 heures par semaine en moyenne, et la possibilité de prendre au minimum 5 semaines de congés par an.
- Dimension **financière** : Un revenu pour les producteurs au moins équivalent au SMIC (soit environ 30 000 €/an pour un indépendant), et une rémunération du capital investi suffisante pour couvrir les amortissements du matériel et l'inflation, assurant ainsi la pérennité de l'outil de travail.

Cette vision rejoint celle du Champ paysan où le modèle économique a été **défini solidairement** en se basant sur les besoins du membre ayant la plus grande charge familiale, soit un salaire net mensuel de 2 000 € pour chacun, et en prévoyant 8 semaines de vacances chacun. Ils veillent à ne pas dépasser les 45 à 50 heures de travail par semaine et en moyenne sur toute l'année. Pour eux, la viabilité économique est un moyen, l'objectif n'est pas de faire du profit à tout prix.

> *« Aujourd'hui, notre objectif financier est atteint. Donc la finalité économique devient un moyen. Maintenant qu'on a cette sérénité économique, on a cette liberté d'esprit, de création, d'imagination pour développer la ferme. » (Renaud)*

Avec ce type de modèle, la capacité d'un maraîcher à **dégager un revenu de son travail** est, selon Olivier et sur base des derniers chiffres de l'Etat de l'Agriculture Wallonne (2023), **plus du double de celle d'un agriculteur wallon, en moyenne, tous secteurs confondus**. Voir le tableau ci-dessous.

	Rémunération moyenne par unité de travail et par an	Moyenne des subsides par an	Revenu du travail par unité de travail et par an
Agriculteur wallon (tous secteurs confondus)	32 000 €	20 000 € (subventions PAC)	12 000 €
Maraîcher sur petite surface	30 000 €	~1 500 € (subside au maraîchage diversifié introduit en 2023)	28 500 €

> *« On entend souvent dire que le maraîchage diversifié sur petite surface n'est pas économiquement viable. Relativisons un tout petit peu le propos, c'est l'agriculture en général qui pour l'instant n'est pas du tout viable. » (Olivier)*



Marc-André et Thomas partagent, dans les grandes lignes, la vision des maraîchers sur ce qu'est la viabilité économique. Ils insistent aussi sur deux points.

Une ferme viable, c'est une ferme qui arrive à **faire face à tous les enjeux de la société**, et la société impose énormément d'enjeux (climatique, écologique, économique, politique, social…) selon Marc-André.

Concernant le revenu, Thomas souligne que **tout le monde n'a pas les mêmes besoins** et qu'il faut pouvoir l'accepter. Il recommande de se projeter, car les besoins évoluent dans le courant de la vie, par exemple avec les nouvelles charges liées à une famille. C'est un point essentiel à discuter quand on est en collectif. Marc-André abonde. Lui a fait le choix de travailler plus que les maraîchers mais de gagner plus également. Cette rémunération supérieure est vue comme une nécessité pour pouvoir avoir du vrai temps libre. Davantage investi dans les tâches familiales que la génération de son père, il a besoin d'un salaire qui lui permette de déléguer des tâches privées pour avoir du temps libre.

Les facteurs qui influencent la viabilité économique

Antoinette Dumont (SAW-B), qui anime les échanges, rappelle que les chiffres mentionnés ne sont pas le fruit d'une recherche scientifique appuyée sur de nombreux cas. Malheureusement, il y a **peu de données** disponibles en Wallonie sur la viabilité économique de telles fermes. Peu de producteurs ont une bonne connaissance de leurs chiffres comptables et les statistiques existantes ne permettent pas une analyse fine de la situation pour identifier l'impact du collectif.

Pour autant, nous avons ici **plusieurs cas d'école** qui donnent à réfléchir, notamment sur les facteurs sources de leur viabilité économique.

Dans tous ces exemples, les producteurs **n'ont pas dû payer eux-mêmes l'achat du foncier**. Chez Perma-Projects, nous dit Olivier, on dissuade systématiquement l'achat du terrain, parce que cela plombe le business plan vu le prix des terres en Belgique. Sans l'achat des terres, on considère qu'il faut au minimum 4 ans voire 5 pour arriver à la viabilité économique en maraîchage. Par ailleurs, il s'agit aussi de fermes qui bénéficient d'une **situation géographique stratégique**.

S'il est difficile pour des producteurs qui souhaitent se lancer de choisir librement leur terrain, ils peuvent toutefois jouer sur les autres facteurs de réussite identifiés par le Champ Paysan et déjà mentionnés plus haut. Les trois maraîchers se sont beaucoup formés avant de se lancer. Ils ont manifestement une grande **maitrise technique**. Ils ont également développé des **voies de commercialisation extrêmement complémentaires**, évitant un maximum de perte. Enfin, leur travail sur leur dynamique collective crée de la fluidité dans leurs échanges et une **vision partagée** nécessaire à la viabilité du projet. Olivier et Marc-André identifient également l'importance de ces facteurs dans leur propre projet.





Pour autant, le Champ Paysan et Marc-André ont également mentionné combien **le collectif, qu'il soit familial ou non, est à la fois la force et la faiblesse**. Si on n'en prend pas soin, il va être source de multiples difficultés qui vont entraver la viabilité économique notamment. Quand il est fluide, au contraire, il en est le moteur. C'est faux de croire qu'en famille tout est naturellement fluide ; d'autant plus quand on a des compétences et des rôles très différents les uns des autres.

Thomas a souligné l'importance du **choix du produit**, en sachant que plus le produit est transformé, meilleur est son prix de vente actuellement. Nous notons également que tous les cas discutés ici sont **en agriculture biologique et circuits courts**.

Enfin, Marc-André et Thomas sont revenus sur la nécessité de **maitriser les chiffres** de sa ferme pour acquérir et maintenir une viabilité économique.

De l'importance de connaitre ses chiffres

« On s'est senti beaucoup plus léger dans nos choix parce qu'on pouvait se permettre le droit de dire stop et de faire autre chose et de l'accepter. Parce que galérer comme ça toute une vie, ce n'est pas simple. Nos parents l'ont fait. » (Marc-André)

Marc-André a expliqué qu'il a commencé sa carrière, sur le modèle de son père, en travaillant 80 heures par semaine pour moins de 5 000 € de revenu brut par an. Quand son frère et sa sœur sont revenus sur la ferme, ils se sont donnés 1 à 2 ans pour **trouver un autre modèle**. Ils adorent ce qu'ils font, mais refusent de reproduire le modèle de la génération précédente, synonyme de sacrifice.

Ils ont donc réduit la production laitière de 600 000 L à 240 000 L, soit une chute de 35 % de leur chiffre d'affaires. Ce **changement radical**, Marc-André nous a dit textuellement qu'**ils ont osé le faire parce qu'ils maîtrisaient les chiffres sur le bout des doigts** et qu'ils savaient qu'elle était leur marge de manœuvre. Pour ce faire, ils utilisent TresoGest, un outil développé par le CRA-W, qui permet un bon suivi de la trésorerie et d'entreprendre des ajustements à court et moyen termes.

Thomas a lui aussi insisté sur l'importance de suivre sa trésorerie pour la gestion du cash au quotidien. Et il a souligné l'importance d'utiliser d'autres outils de gestion, comme une comptabilité de gestion, pour penser les décisions stratégiques à long terme. En particulier, dans les fermes collectives et partagées où les porteurs de projet sont non issus du milieu agricole, la **constitution du patrimoine** (terres, bâtiments, matériel) est un aspect vital de la viabilité à long terme. Dans le modèle agricole traditionnel, la transmission du patrimoine au moment de la cession peut représenter une forme de revenu différé, une sorte d'assurance pension (ce que n'a toutefois pas fait le père de Marc-André qui a choisi de laisser la ferme à ses enfants). C'est un élément économique majeur qui est souvent absent des nouveaux modèles portés par des personnes non-propriétaires du foncier, et qui doit être compensé par d'autres stratégies.

Les aides et les revenus annexes

Pour tous, la viabilité d'un projet ne doit pas dépendre des subsides. Les subsides doivent être vus, selon eux, comme un plus. Antoinette rappelle toutefois que cet argent est celui des citoyens et qu'il serait dommage qu'il ne serve pas à soutenir des projets socialement, économiquement et écologiquement souhaitables pour nos territoires. Olivier dénonce en particulier que le subside essentiel dans la PAC est lié à la surface et est donc très pénalisant pour le maraîchage sur petite surface, alors qu'il peut soutenir des modèles intensifs qui détériorent la fertilité des sols, la qualité de l'eau, la biodiversité, etc. Olivier appelle donc à un vrai débat sur la réorientation de la PAC pour que l'argent public soutienne, sans biaiser les marchés, la production de bien commun.

Olivier et le Champ Paysan font également le constat que **les structurations juridiques possibles pour les collectifs hors cadre familial rendent difficile l'accès aux subsides**. Marc-André abonde en soulignant la facilité avec laquelle les fermes familiales peuvent toucher des subsides. C'est un non-sens pour lui d'en priver les associations hors cadres familiales.

Pour autant, Marc-André rappelle qu'il y a des coûts derrière les subsides. C'est le cas des aides liées au bio : les services environnementaux rendus sont certes rémunérés mais coûtent très cher et demandent beaucoup d'heures de travail (par ex. le débroussaillage dans les réserves naturelles). Avant de juger un modèle subsidié, c'est important d'aller voir ce qui se cache derrière les chiffres.

L'achat-revente est particulièrement utilisé en maraîchage et **ne doit pas être rejeté** de l'avis du Champ Paysan. Il leur permet en effet de sécuriser leur diversification en développant progressivement un plan de culture adapté à leur terre, à leurs compétences et à leurs outils de travail, tout en rémunérant correctement leur main d'œuvre. Ce faisant, ils apportent également un soutien à leurs collègues auxquels ils achètent au prix juste.

Enfin, les différents intervenants ont parlé des **activités non-agricoles** parfois développées pour soutenir la viabilité économique. Thomas et Olivier sont en faveur de toute activité qui supporte la viabilité de la ferme, même si elle n'est pas agricole (guinguette, animations…). C'est une solution à laquelle ont plutôt recours les porteurs de projet qui ne sont pas issus du milieu agricole, nous dit Thomas. Or ce « sang neuf » est selon lui essentiel pour assurer le renouvellement des générations en agriculture. Pour Marc-André, ces activités non-agricoles doivent toutefois rester un support et pas l'inverse. C'est, du point de vue d'Antoinette, effectivement important si on veut que ces fermes collectives et partagées puissent bien jouer un rôle dans le renouvellement des générations agricoles et dans notre sécurité et souveraineté alimentaires.



Spécificités des fermes partagées

L'entraide entre producteurs et productrices autonomes

Dans une ferme partagée, chaque producteur et productrice est autonome, mais ils et elles s'entraident et mutualisent certains services ou matériels. Sur la **ferme de la Préale de Perma-Projects**, cette entraide passe notamment par trois choses essentielles pour Olivier : le partage des coûts d'infrastructure (ex: raccordement électrique et panneaux solaires), la création d'intelligence collective (même si chacun est focus sur son projet, il y a des compétences complémentaires disponibles), une diversité d'offre en circuit court qui attire davantage de clients.

Floriane, qui n'est pas issue du milieu agricole, connait bien elle aussi ce modèle puisqu'elle a cofondé les **Jardins d'Arthey**. Le projet, entièrement porté par des bénévoles à ses débuts (dont les fondatrices qui avaient un travail en parallèle) s'est progressivement professionnalisé en évoluant vers une structure portée et autogérée par des producteurs indépendants. Mais, confrontés à un problème d'accès pérenne à la terre, les Jardins d'Arthey ont fermé 10 ans après leurs débuts.



En 2022, grâce à un achat citoyen sécurisé par le mouvement Terre-en-vue, le collectif crée la **Ferme des Arondes** qui rassemble notamment un maraîcher, une boulangère et un producteur de champignons. Les producteurs louent la terre et leur bâti à Terre-en-vue via des baux à long terme, ce qui leur confère la sécurité nécessaire pour penser sereinement le développement de leurs activités.

L'entraide aux Jardins d'Arthey puis à la Ferme des Arondes a évolué avec le temps. Aujourd'hui, ils mutualisent notamment des investissements, des outils agricoles, de l'infrastructure. Leur levée de fond pour l'achat du terrain via Terre-en-vue a été grandement facilitée par le fait d'être à plusieurs. L'entraide passe aussi beaucoup par l'informel : les producteurs se soutiennent face à un accident de travail de l'un d'entre eux, un producteur vend dans ses canaux de commercialisation des produits qu'un autre a eu du mal à écouler comme prévu, etc.

On le voit, **la force des fermes partagées c'est de faire des économies d'échelle et de se soutenir, avec pour autant un fort niveau d'autonomie pour chaque producteur.**

> *« Là on est dans le 'game' classique des indépendants. Il y a quand même une solidarité, mais on ne va pas aider structurellement dans les activités des autres (par exemple en mutualisant nos revenus). » (Floriane)*

La viabilité économique

Floriane nous a expliqué combien faire fonctionner une ferme partagée implique un temps de coordination (communication, administration, recherche de fonds, organisation de chantiers…) pas toujours aisé puisque les uns et les autres se croisent moins, étant indépendants sur leur activité. Autrement dit, la viabilité économique des projets individuels est gérée et pensée par chaque producteur, maître de son activité. **L'enjeu de la viabilité d'une ferme partagée comme les Jardins d'Arthey ou les Arondes est de faire fonctionner le « socle commun ».**

Aux Jardins d'Arthey, une personne rémunérée (Floriane) assurait les services mutualisés et la coordination. Le financement de ce poste était prévu par **une rétrocession de 10% de la marge brute** des producteurs, avec un dispositif de plancher minimum. Mais en pratique, il a longtemps fallu le financer sur le capital ou par des activités qui généraient un revenu annexe.

A la Ferme des Arondes, **un subside spécifique** (soutien du gouvernement wallon pour des projets de relocalisation alimentaire porté par la Ministre Tellier) a heureusement permis de financer ce poste pendant les 3 années de développement du projet, sans puiser dans le capital. Il a été nécessaire pour lancer la dynamique, même si aujourd'hui le collectif arrive à faire sans.

Le collectif a fait ensuite le choix de **ne plus rémunérer ce travail** de coordination, pour des raisons économiques et de motivations personnelles. Au cours d'un accompagnement, les producteurs et productrices ont repensé leur rôle pour faire fonctionner le socle commun, et se sont répartis entre eux les tâches mutualisées, en fonction des possibilités et des affinités de chacun, chacune. Pour Floriane, ce fonctionnement mérite d'être rediscuté de temps en temps car sinon il peut devenir source de tensions. Il y a des tâches plus ingrates et certains ne sont simplement pas en capacité de dédier du temps au collectif (par exemple pendant la haute saison en maraîchage, ou parce qu'il y a des enfants en bas âge). Pour ces tâches que personne ne souhaite faire, ou vis-à-vis de celles et ceux qui en font plus que d'autres, il y aurait lieu, pense-t-elle, de **créer un « pot commun » permettant une compensation financière**.



Quelques idées reçues bousculées au passage

Que les intervenants les aient cités eux-mêmes pour leur opposer leur réalité, ou qu'ils aient clignoté dans notre tête, plusieurs clichés ont été démontés pendant cet épisode nous semble-t-il (et notre avis ne prétend pas être objectif).



- Les chiffres du Champ Paysan et de Perma-Projects montrent que **le maraîchage sur petite surface avec des pratiques biologiques et agroécologiques, porté en collectif, peut être viable économiquement,** et avec très peu d'aide publique.
- **L'achat-revente n'est pas « un gros mot »** comme le dit Renaud. C'est un outil qui, bien utilisé (soutien de producteurs voisins en agroécologie, produits complémentaires à sa ferme, …) devient stratégique et compatible avec des valeurs socio-écologiques fortes.
- Le trio du Champ Paysan déconstruit l'idée selon laquelle il faudrait être un groupe d'amis pour se lancer en collectif ; et Marc-André celle selon laquelle la dynamique familiale fonctionne naturellement. Tous les témoignages ont souligné le besoin d'une gouvernance explicite pour faire fonctionner le collectif et notamment l'importance de clarifier les rôles des uns et des autres. **Que le collectif soit construit, ou issu d'une relation familiale ou amicale, il nécessite d'être travaillé et soigné.**
- Tous les intervenants ont donné **une définition de la viabilité économique qui ne se limite pas à la question purement financière, mais y intègre une forte dimension humaine** : un revenu décent qui dépend de besoins particuliers (situation familiale etc.) et qui doit être pensé en fonction du bien-être au travail, notamment du temps de travail. Il est aussi directement (sur les fermes collectives) ou indirectement (sur les fermes partagées) pensé de manière solidaire entre producteurs et productrices. **Ils ont également partagé une vision systémique de la viabilité économique** : une ferme qui n'est pas capable de faire face aux changements socioéconomiques, écologiques et politiques n'est pas viable. **Globalement, l'argent apparait un moyen au service d'un métier qui fait sens pour les individus et la société**. Ce qui fait des fermes collectives et partagées, comme nous l'avons mentionné au début du premier épisode, des initiatives d'économie sociale.
- Les valeurs socio-écologiques sont au cœur de ces projets ancrés dans les territoires. Cet engagement est reconnu par des citoyens qui contribuent bénévolement ou financièrement, par exemple en achetant la production agricole en circuit court et en répondant à des levées de fonds. Pourtant, **ces porteurs de projet hors cadre familial, qu'ils soient issus ou non issus du milieu agricole, sont peu soutenus par les aides publiques**, autrement dit l'argent des citoyens.

Le regard du sociologue Marc Mormont

MARC MORMONT

Marc Mormont a enseigné la Sociologie du développement et la Sociologie rurale, et il est le fondateur de l'unité de recherche Socio-Économie, Environnement et Développement (SEED) de l'Université de Liège, notamment.

Nous l'avons sollicité pour assister à ces cinq rencontres et nous faire profiter de son analyse des échanges du jour et de sa mise en perspective des différentes rencontres.



Ces nouveaux témoignages confirment pour Marc le point fondamental qu'il relevait à l'issue de la première rencontre, à savoir que ces fermes ne suivent pas de modèles préétablis, mais sont le résultat d'un cheminement. Néanmoins, il entrevoit **trois enseignements** utiles à tout type de projet en agriculture collective et partagée.

- **Un projet viable économiquement, c'est un projet 'vivant'**

La définition de la viabilité économique qui ressort selon Marc dans les différents témoignages est : à quelles conditions les producteurs et productrices sont prêts à continuer à travailler dans leur projet. Ce qui est une définition différente de la pure rentabilité. Ces conditions, ce sont des balises claires (quel salaire, quel temps de travail, etc…) qui doivent être continuellement renégociées, de la manière la plus explicite possible, comme le fait le Champ Paysan.

« Un projet (collectif), ce n'est ni des grands principes ni des petits arrangements. C'est trouver des manières explicites et un peu formalisées de renégocier chaque étape du projet. Et ça, ça demande du temps, des moments et peut-être de l'accompagnement. Sans cela, je pense que la plupart des projets disparaissent, s'écroulent, parce que le consensus sur ce qui fait un projet viable et acceptable, il faut régulièrement le renégocier de la manière la plus explicite possible, en évitant de rester dans le tacite et le 'on pense que l'autre va faire comme ça'. » (Marc)

- **Le projet a besoin d'un espace de négociation technico-économique et technico-organisationnel**

Marc constate que les projets évoluent sur les idées, mais aussi techniquement (ce qu'on produit et comment). A titre illustratif, la nature et le mode de production ont changé radicalement dans le cas de la ferme d'Esclaye. L'organisation du travail, avec toute la question de la répartition des tâches et la mobilisation des compétences spécifiques aux uns et aux autres, doit donc être

négociée en même temps que la valeur de ce que chacun fait, autrement dit de son apport au projet du collectif.

- **Les porteurs de projet sont légitimes à construire ces projets**

Pour Marc, l'agriculture collective et partagée n'est pas reconnue actuellement, ni dans la manière dont elle est encadrée, ni dans la manière dont elle est subventionnée. Pourtant ces projets démontrent qu'elle produit des biens communs (en termes d'environnement, d'alimentation, d'économie circulaire et de proximité) en consommant très peu de ressources publiques.

> *« Il y aurait vraiment un travail politique important à faire pour inciter les pouvoirs publics locaux à mettre à disposition les espaces dont ils sont propriétaires pour des projets comme les vôtres. » (Marc)*

Il y a donc un travail de légitimation politique des formes d'agriculture collective et partagée qui est à mener par des organisations susceptibles de les défendre, et notamment sur le point crucial de l'accès à la terre. Car il y a encore en Wallonie beaucoup de terres qui sont des propriétés publiques (ex. CPAS des villes de Tournai et de Bruxelles). Mais il est très difficile de mobiliser cette aide publique car sa gestion représente un coût de main d'œuvre pour les communes et les CPAS.

Ceci, nous y reviendrons avec Françoise Ansay de Terre-en-vue au 4ème épisode qui sera dédié aux défis institutionnels et juridiques des fermes collectives et partagées.



Cette deuxième rencontre a réuni près de 50 participants et intervenants de profils variés : étudiants, (jeunes) agriculteurs, porteurs de projet, cédants et acteurs du secteur agricole et rural.

Avec leur accord, une captation audio a été réalisée en salle.

Un outil d'intelligence artificielle avec accès privé a été utilisé pour générer une retranscription brute des échanges. La restitution de la rencontre telle que proposée ci-dessus est le fruit de notre propre analyse et écriture. Nous avons uniquement repris quelques phrases résumé et synthèses de chiffres/dates proposées par l'outil.

Cette série de cinq rencontres est un projet coconstruit et porté par



Christelle Barboni

Collège des Producteurs
& Réseau wallon de la Politique Agricole Commune



Antoinette Dumont

Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises (SAW-B)